



Ministère de l'Industrie de l'énergie et des mines
Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation

Avis d'Appel d'Offre N° 1/2021
Acquisition des tickets restaurant
Via la Plateforme TUNEPS
Selon la procédure ordinaire

L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation se propose de lancer un appel d'offres pour l'acquisition des tickets restaurant pour la période avril 2021 –Mars 2022

Les soumissionnaires intéressés doivent envoyer les offres administratives techniques et financières via la plateforme TUNEPS sur le site www.tuneps.tn et ce au plus tard le 2 février 2021 à 11h du matin.

Toutes les pièces demandées doivent être présentées conformément aux prescriptions du cahier des charges, toutes les pièces demandées doivent être scannées et envoyées via la plateforme TUNEPS y compris le document RNE

Dans le cas où la taille des fichiers relatifs aux offres dépasse celle prévue par la plateforme, une partie de l'offre peut être envoyée par voie postale ou par rapide poste ou déposée directement au BOC contre décharge au 63 rue de Syrie 1002 Tunis belvédère , le cachet du BOC faisant foi et ce au plus tard le 2 février 2021 à 11 h du matin .

La caution provisoire doit obligatoirement être placée dans une enveloppe fermée scellée portant la mention AO n° 1/2021 acquisition des tickets restaurant, au nom de Mr le Directeur Général de l'API et envoyée par voie postale ou par rapide poste ou déposée directement au BOC contre décharge au 63 rue de Syrie 1002 Tunis belvédère , le cachet du BOC faisant foi Les soumissionnaires, du seul fait de la présentation de leurs soumissions, se trouvent engagés par leurs offres pour une période de 60 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Le décryptage des offres envoyées via la plateforme TUNEPS et l'ouverture des offres parvenues physiquement à l'API publique sera publique et se fera le 2 février 2021 à midi

12 h au siège de l'API , salle de réunion du 5 ème étage , les participants doivent être munis de leurs CIN et d'une procuration afin de pouvoir y assister